

Note de présentation du budget primitif 2025

Budget annexe ZAC du Cruchet (Ecommoy)

Les budgets des zones d'activités sont retracés dans le cadre d'une comptabilité de stocks, qui prévoit que toutes les dépenses et les recettes sauf le capital de la dette sont passées en fonctionnement et virées en fin d'année en investissement. Cela a pour effet de générer beaucoup d'écritures d'ordre pour parfois peu d'écritures réelles.

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

Recettes de fonctionnement	2 093 882,88 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 093 861,64 €
Excédent prévu	+ 21,24 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 45 650 € consistant dans 7 500 € pour solder les engagements liés aux travaux et honoraires, 13 160 € pour apurer un rattachement de subvention et 24 990 € d'intérêts d'emprunt.

- Les recettes réelles comprennent 627 893 € d'excédent reporté et 135 000 € de ventes de terrains.

Un emprunt de 960 000 € avait été souscrit en 2016, avec un capital restant dû au 31/12/2024 de 602 974,60 €.

2. La section d'investissement

1.1 Données chiffrées

Recettes d'investissement	2 023 221,48 €
Dépenses d'investissement	- 2 022 946,88 €
Excédent prévu	+ 274,60 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles d'investissement sont de 716 946,88 € consistant dans 673 946,88 € de déficit reporté et 43 000 € de remboursement de capital d'emprunt.

- Les recettes réelles sont nulles.

Note de présentation du budget primitif 2025

Budget annexe Zone du Gué (Teloché)

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

Recettes de fonctionnement	410 957,00 €
Dépenses de fonctionnement	- 410 945,51 €
Excédent prévu	+ 11,49 €

1.2 Analyse

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 115 409,31 € comprenant 20 000 € pour solder les travaux de finition de la voirie, 76 597,53 € de déficit reporté, 10 € de régularisation de TVA et 18 802,00 € d'intérêts d'emprunt.

- Les recettes réelles sont de 105 155 € de ventes de terrains.

Un emprunt de 700 000 € avait été souscrit en 2019, avec un capital restant dû au 31/12/2023 de 464 133 €.

2. La section d'investissement

2.1 Données chiffrées

Recettes d'investissement	464 133,30 €
Dépenses d'investissement	- 327 000,00 €
Excédent prévu	+ 137 133,30 €

2.2 Analyse

Les dépenses réelles d'investissement sont 40 000 € de remboursement de capital d'emprunt et les recettes réelles de 187 399.10 € d'excédent reporté.

Note de présentation du budget primitif 2025

Budget annexe Pôle enfance-jeunesse

1. La section de fonctionnement

1.1 Données chiffrées

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 042 115 €, contre 3 612 020 € au budget 2024 soit + 430 095 € (+ 11,91%).

1.2 Analyse

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2024 et 2025 est la suivante :

	2024	2025	# 2024-2025 en valeur	# 2024-2025 en %
011 - Charges à caractère général	523 137 €	541 630 €	18 493 €	3.54%
012 - Charges de personnel	2 997 700 €	3 253 754 €	256 054 €	8.54%
014 - Atténuations de produits	0 €	135 800 €	135 800 €	100.00%
65 - Autres charges	25 800 €	26 000 €	200 €	0.78%
68 - Provisions	500 €	300 €	-200 €	100.00%
Total dépenses réelles	3 547 137 €	3 957 484 €	410 347 €	11.57%
042 - Amortissements	23 483 €	31 556 €	8 073 €	34.38%
023 - Virement à l'investissement	41 400 €	53 075 €	11 675 €	28.20%
Total dépenses d'ordre	64 883 €	84 631 €	19 748 €	30.44%
Total dépenses	3 612 020 €	4 042 115 €	430 095 €	11.91%

En dépenses, l'évolution du chapitre 011 (charges à caractère général) se veut maîtrisée malgré l'inflation.

Sur le chapitre 012, l'évolution est nettement plus importante (+ 256 054 € soit + 8,54%) du fait de l'évolution du coût salarial et de la nécessité d'avoir plus d'encadrants pour pallier à une fréquentation des services qui continue à augmenter depuis la fin de la crise sanitaire.

	2024	2025	# 2024-2025 en valeur	# 2024-2025 en %
70-produits divers	801 600 €	842 105 €	40 505 €	5.05%
74-subventions	2 643 352 €	3 028 324 €	384 972 €	14.56%
dont subvention budget général	1 444 350 €	1 740 890 €	296 540 €	20.53%
013 - atténuation de charges	90 000 €	83 259 €	-6 741 €	-7.49%
002-excédent reporté	76 741 €	87 224 €	10 483 €	13.66%
Total recettes réelles	3 611 693 €	4 040 912 €	429 219 €	11.88%
042 - Amortissements	327 €	1 203 €	876 €	267.89%
Total recettes d'ordre	327 €	1 203 €	876 €	267.89%
Recettes	3 612 020 €	4 042 115 €	430 095 €	11.91%

En recettes, le chapitre 070 (produits divers), qui comprend la facturation aux familles, prévoit une évolution de 40 505 € du fait de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les services enfance-jeunesse. Le chapitre 74 (subventions) prévoit une augmentation de 384 972 €, avec une subvention d'équilibre du budget général qui augmente de 296 540 €. À noter également une baisse de 6 741 € du chapitre 013 du fait de remboursements moindres pour des arrêts de travail.

2. La section d'investissement

La section d'investissement du budget s'équilibre en dépenses et recettes à 146 890 € contre 102 062 € en 2024.

Les dépenses réelles d'investissement concernent le déficit reporté (14 765 €), des travaux sur les bâtiments (66 800 €), des achats de mobilier (35 494 €) et d'équipements (28 284 €), pour les séjours par exemple car il est nécessaire de mieux les équiper.

Note de présentation du budget primitif 2025

Budget annexe Déchets

Le service Déchets est au plan juridique un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) payé par les usagers du service, sans possibilité de financement par le budget général.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 464 000 €, contre 2 215 000 € en 2024, soit + 249 000 € (+ 11,24%).

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2024 et 2025 est la suivante :

	2024	2025	# 2024-2025 en valeur	# 2024-2025 en %
011 - Charges à caractère général	1 955 726 €	2 005 445 €	49 719 €	2.54%
012 - Charges de personnel	177 340 €	272 830 €	95 490 €	53.85%
022 - Dépenses imprévues	0 €	58 893 €	58 893 €	-100.00%
65 - Autres charges	17 000 €	21 205 €	4 205 €	24.74%
66 - Intérêts d'emprunt	5 000 €	5 000 €	0 €	0.00%
67 - Charges exceptionnelles	4 000 €	5 000 €	1 000 €	-100.00%
68 - Provisions	0 €	2 000 €	2 000 €	100.00%
Total dépenses réelles	2 159 066 €	2 370 373 €	211 307 €	9.79%
042 - Amortissements	55 934 €	93 627 €	37 693 €	67.39%
023 - Virement à l'investissement	0 €	0 €	0 €	100.00%
Total dépenses d'ordre	55 934 €	93 627 €	37 693 €	67.39%
Total dépenses	2 215 000 €	2 464 000 €	249 000 €	11.24%
70 - Produits divers	1 820 702 €	1 893 719 €	73 017 €	4.01%
74 - Subventions	340 000 €	467 900 €	127 900 €	37.62%
75 - Autres produits	300 €	1 669 €	1 369 €	456.33%
77 - Produits exceptionnels	1 200 €	1 800 €	600 €	50.00%
002-excédent reporté	46 626 €	86 066 €	39 440 €	84.59%
Total recettes réelles	2 208 828 €	2 451 154 €	242 326 €	10.97%
042 - Amortissements	6 172 €	12 846 €	6 674 €	108.13%
Total recettes d'ordre	6 172 €	12 846 €	6 674 €	108.13%
Recettes	2 215 000 €	2 464 000 €	249 000 €	11.24%

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 770 371 €, contre 1 420 172 € en 2024 donc une baisse importante due au fait qu'en 2024, avaient été prévus l'achat des composteurs et l'achat des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages en porte à porte.

Seuls les composteurs ont été achetés en 2024 donc ne sont prévus en 2025 que les conteneurs, pour un montant de 618 000 € TTC, financés partiellement par un emprunt de 100 000 € et 239 000 € de subventions, le reste par l'autofinancement.

Note de présentation du budget primitif 2025

Budget annexe Assainissement collectif

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 881 597 €, contre 825 182 en 2024, soit + 56 415 € (+ 6,84%). Cette hausse est due à une subvention de 50 000 € prévue en 2025 ; les recettes de redevances augmentant elles de seulement 4 337 €.

L'évolution des recettes et des dépenses entre 2024 et 2025 est la suivante :

	2024	2025	# 2024-2025 en valeur	# 2024-2025 en %
011 - Charges à caractère général	250 427 €	204 708 €	-45 719 €	-18.26%
012 - Charges de personnel	80 100 €	80 000 €	-100 €	-0.12%
022 - Dépenses imprévues	31 001 €	36 226 €	5 225 €	16.85%
65 - Autres charges	35 000 €	90 000 €	55 000 €	157.14%
66 - Charges financières	48 845 €	47 252 €	-1 593 €	-3.26%
67 - Charges exceptionnelles	0 €	30 000 €	30 000 €	100.00%
68 - Provisions	2 000 €	1 000 €	-1 000 €	-50.00%
Total dépenses réelles	447 373 €	489 186 €	41 813 €	9.35%
042 - Amortissements	377 809 €	392 411 €	14 602 €	3.86%
023 - Virement à l'investissement	0 €	0 €	0 €	0.00%
Total dépenses d'ordre	377 809 €	392 411 €	14 602 €	3.86%
Total dépenses	825 182 €	881 597 €	56 415 €	6.84%
	2024	2025	# 2024-2025 en valeur	# 2024-2025 en %
70 - Produits divers	524 663 €	529 000 €	4 337 €	0.83%
74 - Subventions	0 €	50 000 €	50 000 €	100.00%
75 - Autres produits	0 €	10 €	10 €	100.00%
77 - Produits exceptionnels	0 €	1 000 €	1 000 €	100.00%
002-excédent reporté	179 159 €	178 346 €	-813 €	-0.45%
Total recettes réelles	703 822 €	758 356 €	54 534 €	7.75%
042 - Amortissements	121 360 €	123 241 €	1 881 €	1.55%
Total recettes d'ordre	121 360 €	123 241 €	1 881 €	1.55%
Recettes	825 182 €	881 597 €	56 415 €	6.84%

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 102 378 €, contre 1 836 600 € en 2024, soit + 265 778 € (+ 14,47%).

Les dépenses réelles d'investissement prévues concernent :

- des travaux sur les réseaux eaux usées et les stations d'épuration pour 1 696 045 €
- le remboursement en capital des emprunts pour 104 459 €
- des dépenses imprévues pour 108 633 €.

Les recettes réelles sont l'excédent reporté (1 237 989 €), l'excédent capitalisé (300 000 €) et des subventions (101 977 €).

Le service Assainissement non collectif (SPANC), qui était géré en prestation en 2024, est à nouveau géré depuis le 01/01/2025 dans le cadre d'une délégation de service public regroupant les assainissements collectif et non collectif.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 363 €, contre 20 974 € en 2024.

En dépenses, il est prévu 3 085 € de déficit reporté, 178 € de résiduel de rémunération du prestataire 2024 pour les contrôles, 100 € de provision pour impayés.

En recettes, il est prévu 1 163 € de facturation de contrôles effectués fin 2024 et 2 200 € de pénalités facturées.

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 10 000 € dont 10 000 € d'excédent reporté en recette et 10 000 € de matériel en dépenses.